

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018-124

Objet:

Demande de subvention : classement des archives.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire. Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine - SANCHEZ Marie-Hélène - VAILHE Bruno - FALZON Serge - LONGIN Thierry - VIDAL Véronique - DEBEAUCE Christine - BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle - NADAL Olivier - MATEO Amélie -GOMEZ René - CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - BLANES Michel à COLOMBIER François - LEROY Annie à FALZON Serge -BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - A 19h40 MATEO Amélie à NADAL Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à SUQUET Maguelonne

Absent: EDMOND-MARIETTE Gérard Convocation du 05 décembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder au classement des archives de la ville situées à l'Hôtel de Ville (sous-sol, bureaux, salles du 1er étage et du 2ième étage). Il s'agit de procéder au traitement du fonds, au versement aux archives départementales selon les normes en vigueur, à la rédaction d'un inventaire et indexation associée.

Le projet est estimé à 25 000 € TTC.

Pour mener à bien cette opération essentielle au bon fonctionnement des services administratif, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès des collectivités ou organismes susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 28 voix POUR (unanimité)

> AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès des collectivités ou organismes susceptibles de nous aider.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.